



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DES DÉCISIONS

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 mai 2021

-----  
Arrondissement d'Aix-en-Provence

### DÉLIBÉRATION N° 2021--DELIB-7-5

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à dix-huit heures trente.  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marc Jaumegarde,  
a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation  
qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément  
aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités  
Territoriales.

**Ont donné pouvoir :**

**A été élu secrétaire :**

*Objet : Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône au titre du FDADL  
/ réhabilitation d'une propriété communale au Hameau des Bonfillons*

Rapporteur : Régis ROQUETA

Le rapporteur expose que la commune a récemment acquis une maison de village, sis 55 place de l'Eireto  
d'environ 80 m<sup>2</sup> dont la construction remonte à une soixantaine années.

Il est proposé de réhabiliter cette habitation pour répondre aux normes actuelles, notamment en matière  
d'isolation et de chauffage, tout en réorganisation la distribution des pièces.

Le cout estimatif des travaux est de 105 000€ HT.

La commune sollicite donc l'aide du département au travers du dispositif « Fonds Départemental d'Aide au  
Développement Local ».

Le plan de financement serait le suivant :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Coût de l'opération            | 105 000 € |
| Subvention FDADL (50%)         | 52 500 €  |
| Métropole CCPD (25%)           | 26 250 €  |
| Autofinancement communal (25%) | 26 250 €  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

voix pour  
voix contre,  
abstention(s)

**SOLLICITE** l'aide du département dans le cadre du FDADL, à soit la somme de 52 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.